

REGLEMENT PARTICULIER

5 heures d'Endurance Quads TT par équipe 2009



1, place de Verdun - 60490 RESSONS-SUR-MATZ

Tél. : 06. 07. 23. 14. 09

www.amtt.ressons-sur-matz.fr

Art. 1 : Organisation

Association Auto Moto Tout Terrain (AMTT) organise une épreuve d'endurance quad de 5h, dénommée Endurance Quads TT par équipe, pour sa cinquième édition, se déroulera le Samedi 5 décembre 2009.

Il ne s'agit pas d'une course proprement dite, mais une manifestation au profit du Téléthon qui nous permet de passer une bonne journée sur nos quads et sans accidents.

Art. 2 : Définition

2.1 - conditions d'admission des machines :

La Cinquième Endurance par équipe quads TT se disputera en conformité avec le règlement particulier de l'épreuve auquel tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription.

Cylindrées admises : classe 1 : 0 à 250 cc - classe 2 : 251 à 500 cc

Le quad devra être équipé de coupe circuit fonctionnel, pare chaîne et pare disque (cf schéma art.06), mousse de guidon et d'une plaque «plastique» de numéro arrière installée longitudinalement et verticalement sur le dessus de l'arceau arrière ainsi que d'une plaque à l'avant. Les systèmes d'échappement doivent être conformes aux normes de bruits en vigueur, soit **96 dbs max.** (des contrôles au sonomètre seront effectués) et l'extrémité de l'échappement ne doit pas dépasser la tangente verticale du pneu arrière. Un pare choc ou bumper AR devra être mis en place. Dans le cas d'un pare choc, les deux embouts devront être arrondis, diamètre de tube 15mm mini. La largeur hors tout ne devra pas excéder 1300 mm.

Des nerfs-bars sans parties saillantes de section ronde doivent être prévue de chaque côté du quad. Ils devront comporter des sangles fixées en avant et arrière du repose pied sur la tubulure du nerf-bar, destinées à empêcher le pied du pilote de toucher le sol accidentellement.

Les réservoirs de plus de 21 L. ne seront pas acceptés.

L'utilisation des balises radio (émetteur - récepteur), pour les pilotes, est interdite, pour le bon fonctionnement de notre système de pointage et de transmission.

2.2 - conditions d'admission des pilotes :

Est admise sur invitation et est considérée comme pilote toute personne physique de toute nationalité âgée de plus de dix-huit ans.

L'équipage peut être formé de plusieurs quads et de deux ou trois pilotes.

Art.3 : Circuit

La piste sera longue d'environ 2000 mètres, sa largeur variera de 2 à 5 mètres, sauf à la chicane de pointage. L'endurance se déroulera dans le sens des aiguilles d'une montre. Aucun concurrent n'est autorisé, sous quelque forme que ce soit à rouler sur le terrain avant le départ. Tout dérogement à cette règle amènera l'exclusion immédiate du pilote. Tout repérage se fera à pied.

Art.4 : Engagement - Licences - Forfait

Le droit d'engagement est fixé à 25 euros par pilote, par chèque à l'ordre de l'AFM et payable à l'inscription.

Le jour des contrôles, il vous sera demandé :

Les originaux de vos papiers d'identité, permis, assurance que le pilote présentera lui même.

Un pilote sans assurance et sans permis ne sera pas autorisé à rouler.

Art.5 : Contrôles techniques et administratifs

Les vérifications administratives et techniques auront lieu sur le site de la course, le samedi 5 décembre de 08h00 à 09h00.

Les pilotes devront présenter leur machine conforme (cf article 2) et les pièces d'identité requises (cf. article 4) ainsi que le casque valide (le numéro d'homologation doit commencer par 05 (cf. dessin). Le casque ne doit pas présenter de chocs ni d'ailerons aérodynamique sauf ceux qui sont homologués d'origine.

Chaque équipages devra disposer d'un extincteur poudre et eau (+ de 1 kg) contrôlé par un organisme agréé. Une vérification des extincteurs aura lieu sur le site de la course pendant les contrôles administratifs et techniques.

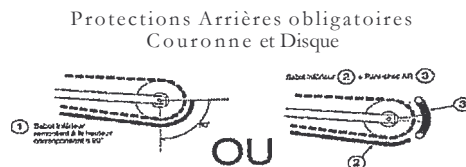
Les déclarations de perte ou de vol et les attestations d'assurance en cours ne seront pas acceptées.

L'organisateur remettra à chaque concurrent, un moyen d'identification dont le port sera obligatoire pendant l'épreuve.

Chaque équipage aura 1 droit d'accès pour un véhicule et pour 4 assistants. Les pilotes sont responsables du comportement de leur équipe.



Homologation casque



Art.6 : Organisation de l'épreuve - Timing

- 08h00 : Accueil des participants, Contrôles Administratifs et Techniques
- 09h00 : Fermeture du parc assistance
- 09h15 : Reconnaissance du parcours à pied de tous les pilotes
- 09h45 : Mise en place des quads sur la grille de départ
- 10h00 : Départ de l'endurance
- 15h00 : Fin de l'endurance
- 15h30 : Remise des prix

Le départ à 10h00 sera donné moteur arrêté. Les pilotes devront récupérer leur coupe-circuit après une épreuve se déroulant à pied.

Le départ de l'épreuve sera donné par une « explosion » type artifice ou autre.

Tout concurrent surpris à couper le parcours, à éviter une difficulté du terrain, ou à effectuer une tricherie quelconque au moment du départ sera déclassé. La course peut être neutralisée par un Safety-Quad.

Les photos prises durant la journée par l'organisation et les photographes, sont libres de droits pour AMTT. L'autorisation est donnée par le simple fait de votre engagement. Si vous ne souhaitez pas apparaître sur une photo, n'hésitez pas à nous contacter.

Art.7 : Pointage

Un système de pointage est mis en place à la chicane de pointage. Un pointage manuel et informatique sera effectué. Le classement sera établi suivant le nombre de tours complets effectués et l'ordre de passage sur la ligne d'arrivée dans le dernier tour. Sur décision de l'organisateur, la durée de l'épreuve pourra être réduite. En cas de force majeure, la course pourra être arrêtée à tout moment : le classement sera alors effectué par rapport à l'ordre de passage du tour précédent.

Art.8 : Parc d'assistance

Un **PARC D'ASSISTANCE** sera installé sur le tracé du circuit et sera le seul lieu de ravitaillement autorisé. Chaque équipage bénéficiera d'un espace. Seules les personnes autorisées pourront y accéder. Le parc sera interdit au public. Les véhicules, autres que les quads, ne pourront accéder au parc d'assistance, ils seront stationnés sur une aire située à proximité (appelée **PARC COUREUR**). La vitesse de circulation des quads pendant la course, dans les stands, sera limitée à 20 km/h., sous peine de pénalités décidées par l'organisateur. Les pilotes se relaieront uniquement dans ce parc d'assistance, **en échangeant le dossard**. Les réserves de carburant sont limitées à 21 L. et les ravitaillements en carburant (super sans plomb du commerce) se feront moteur arrêté. Il sera interdit de fumer dans les stands. Des bidons sont mis à disposition des pilotes pour les huiles usagées. Les quads et le matériel de chaque équipage est placé sous leur entière responsabilité.

Art.9 : Classements

Une catégorie comprenant la classe 1 et la classe 2.

Pénalités

Excès de vitesse dans les stands	Stop and go de 2 minutes
Ravitaillement ou réparation hors des stands, durant l'endurance	Stop and go de 2 minutes
Non respect des consignes de sécurité dans les stands,	Stop and go de 2 minutes
Fumer dans les stands (pilote ou assistance)	Stop and go de 2 minutes
Ravitaillement moteur en marche	Stop and go de 2 minutes
Relais hors stand	Stop and go de 2 minutes
Non respect des drapeaux ou du Safety Quad	Stop and go de 5 minutes
Tout geste ou propos agressifs envers un membre de l'Organisation, un pilote ...	Exclusion
Concurrent qui circule sur le circuit avec un engin motorisé pour le repérage du terrain	Exclusion
Conduite par un pilote non inscrit, ou changement de pilote entre équipage	Exclusion
Conduite dangereuse, ivresse	Exclusion
Changement de quad après les contrôles techniques	Exclusion

Art.10 : Assurance

AMTT a contracté une assurance responsabilité civile organisateur.

Attention: les pilotes s'engagent à être assurés en cas de dommage matériel et corporel et décharge **l'Association Auto Moto Tout Terrain** de toutes responsabilités pour tout dommage corporel, matériel ou immatériel, de quelque nature que ce soit, causé tant à ma personne, qu'à mes biens ou à un tiers, du fait de l'utilisation de mon véhicule personnel et m'interdit d'exercer contre **l'Association Auto Moto Tout Terrain** ou ses préposés, toute action ou recours de quelque nature que ce soit à raison de cette utilisation.

Art. 11 : Prix

Les trois premières équipes de la catégorie citée dans l'article 9 recevront un trophée. Ce trophée sera remis après l'épreuve.

Art. 12 : Les officiels de la course (en attente)

Notification du règlement à dater et signer par tous les participants.

Je déclare m'engager par la présente à respecter le règlement de l'organisation dont j'ai pris connaissance

Fait le : A :

Nom & signature :